

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 100 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 On doit se hâter de la publication
 des insertions reçues et même payées
 avant l'établissement de la feuille de la reproduction,
 ayant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 30 Septembre 1876.

Chronique générale.

Il paraît dès maintenant probable que la date de la rentrée des Chambres, qui avait d'abord été fixée par M. Dufaure au 15 octobre, serait ajournée à beaucoup plus tard, vers le milieu de novembre, dit-on aujourd'hui. On prétend que la présence des députés au milieu de leurs électeurs, à cette époque de l'année, a une telle importance qu'elle équivaut à une session rurale. Du reste, un conseil des ministres tenu aujourd'hui samedi à l'Élysée, et auquel ont dû assister MM. de Marcère, de retour de Messé, Léon Say et Christophle, déterminera la date de la prochaine convocation des Chambres.

La Tribune ne croit pas au bruit de l'interdiction du congrès ouvrier.

« Un bruit étrange, dit-elle, dont nous ne voulons pas rechercher la source, a troublé de l'écho dans plusieurs journaux de Paris :

» Le gouvernement aurait l'intention d'interdire le Congrès ouvrier.
 » C'est là, nous aimons à le croire, une odieuse calomnie.

» Le Congrès ouvrier aura lieu à la date indiquée, sous la protection d'une loi que ni le gouvernement ni les ouvriers ne peuvent entreprendre.

» Le gouvernement n'a pas inquiété les congrès catholiques.

» Il saura respecter les réunions ouvrières, où des questions de l'ordre économique et social seront « seules » discutées.

» Toute mesure préventive serait illégale.

» Que nos amis se rassurent.

» Qu'ils arrêtent leurs dernières dispositions pour se rendre au Congrès et prendre part à des débats dont le comité d'initiative a sagement réglé la nature, la durée et l'esprit de modération et de concorde qui doit y présider.»

M. Gambetta vient d'être rappelé d'urgence à Paris par ses amis politiques. L'affaire du Congrès, le plan stratégique à organiser contre M. Dufaure exigent impérieusement, paraît-il, sa présence dans la capitale.

On remarque l'agitation que les Droits de l'Homme et le Bien public s'efforcent de créer, à l'occasion de l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, qui refuseraient, disent-ils, de se soumettre à l'odieuse règlement inventé par M. Buffet.

C'est le commencement de la grosse campagne de la garde nationale, déjà signalée.

La lettre de M^r Guibert.

La lettre de M^r le cardinal Guibert, archevêque de Paris, au ministre de la justice, continue à occuper la presse.

M. Sébastien Laurentie s'exprime ainsi, dans l'Union, au sujet de cette lettre :

« La lettre de S. Em. le cardinal Guibert sur l'aumônerie militaire fait renaitre la question des pouvoirs des deux Chambres en matière de lois de finances. Ce sont les journaux républicains qui soulèvent de nouveau cette question fort grave, et pour la solution pratique de laquelle les auteurs de la Constitution de 1875 ont omis, comme nous l'avons déjà dit, de tracer des règles précises. Quant à discuter, ce soin, paraît-il, est superflu ; les feuilles républicaines se contentent maintenant d'affirmer l'omnipotence de la Chambre des députés : celle-ci a prononcé, donc le débat est clos, la loi sur l'aumônerie militaire est comme non avenue, et quand il se trouverait au Sénat une ma-

jeorité pour donner satisfaction aux plaintes des évêques, le crédit supprimé ne pourrait être rétabli.

» La République française, signifiant dès hier cet arrêt au vénérable archevêque de Paris, y ajoutait un dispositif ainsi conçu : « La question ne pourra pas même être portée au Sénat. » Nous voudrions savoir sur quel article des lois constitutionnelles se fonde une si tranchante assertion. L'article 8 de la loi du 24 février sur l'organisation du Sénat se borne, en effet, à imposer au Sénat l'obligation d'attendre, pour discuter les lois de finances, qu'elles aient été présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

» Quoi qu'il en soit, toutes les feuilles de gauche adoptent cette interprétation ; toutes déclarent la Chambre des députés « souveraine en matière d'allocations budgétaires ; » nous remarquons même qu'à présent elles n'hésitent pas, comme elles le faisaient naguère, à pousser jusqu'aux plus extrêmes conséquences l'application de leur théorie. « S'il plaisait à la Chambre, dit l'Opinion, » de refuser des crédits bien autrement importants que celui affecté à l'aumônerie militaire, tel, par exemple, que le crédit pour le service des affaires étrangères, ce refus serait parfaitement légal.

» Legal? C'est là précisément le point délicat ; il nécessiterait une démonstration que la presse de la République oublie de donner. Le Siècle, rendons-lui cette justice, doit avoir à cet égard quelques scrupules, puisqu'il avoue « que l'aumônerie militaire ayant été » établie par une loi, il lui eût paru plus » conforme aux principes parlementaires de » la défaire par une loi régulièrement votée, » que d'arriver en fait à un résultat analogue par un refus de crédit. » Bien plus, le Siècle croit savoir « qu'une proposition va » être faite dans ce sens dès la rentrée de la » Chambre. » Si l'information est exacte, elle donne lieu de penser que les républicains ne sont pas si persuadés qu'ils le prétendent de la régularité du procédé consistant à supprimer les services publics et les lois anciennes ou nouvelles par voie de radiation de crédits.

» Le dépôt d'une semblable proposition n'est peut-être qu'un procédé imaginé par quelques républicains, effrayés de la logique à outrance de leurs amis, pour se tirer eux-mêmes d'embarras et pour prévenir un conflit dont le contre-coup pourrait compromettre l'établissement du 25 février. En ce cas, ils auraient droit aux remerciements des constitutionnels et des conservateurs ralliés à la République.

» Ceux-ci, on le sait, soutiennent une thèse directement contraire à la thèse des républicains, mais qui n'est pas plus que celle-ci appuyée par un texte formel et ne prêtant à aucune contestation. L'intention des auteurs de la Constitution de février a pu être de laisser, en cas de dissidence, le dernier mot à la Chambre haute ; il fallait alors rédiger une disposition nette et indiscutable.

» C'est une telle disposition qui manque au pacte constitutionnel ; aussi un conflit serait-il sans issue, et l'Opinion est dans le vrai lorsqu'elle indique, ainsi que nous l'avons fait, la « dissolution » comme l'unique moyen d'y mettre un terme.

Le Temps a peur que tous les évêques de France qui peuvent avoir les mêmes sympathies pour les aumôniers militaires, et qui sont ni plus ni moins autorisés que M^r Guibert à prendre la parole en leur nom, ne jugent à propos de publier, eux aussi, leurs doléances, leurs blâmes et d'appuyer le tout sur des essais de consultation juridique.

On assure que M. Thiers rapporté de Genève, très-avancé, son travail sur la philosophie de la nature. On annonce que le premier volume paraîtra au commencement de l'année prochaine. Hier soir, tous les habitués de l'hôtel de la place Saint-Georges, qui ne sont pas absents de Paris, sont venus rendre visite à l'ancien président, dont la santé paraît excellente.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TROQUE.

(Suite.)

Privés de leurs marchandises d'étapes, ils se virent forcés, pour ne point mourir de faim, d'échanger successivement leurs vêtements contre du riz, du maïs ou de la jernotte (espèce de blé). Mais le partage de ces rares provisions amenait toujours quelques réflexions d'autant plus dangereuses qu'elles ne se cachaient plus.

Chacun des fugitifs regrettait tout haut ce que son compagnon lui enlevait ; il s'indignait de cette nécessité de communauté si dure maintenant pour leur indigence, si odieuse plus tard quand viendrait l'heure de la richesse. Ainsi la faim venait au secours de l'avarice pour attiser leur haine et les rendre plus odieux l'un à l'autre.

Cependant ils atteignirent les bords de la Sanaga, et résolurent de se procurer à tout prix un bateau pour descendre jusqu'à Saint-Louis.

Ils traversèrent plusieurs fois dans ce but les gués du fleuve, s'adressèrent tour à tour aux populations des deux rives.

Enfin, ils arrivèrent à un village de Foulis, dont le chef leur offrit une *almadia* (1) de bois de kaly pour leurs deux fusils.

Après quelques hésitations, ils acceptèrent, et l'échange fut conclu.

La pirogue, qui n'avait point servi depuis quelque temps, fut calfatée avec de l'écorce de mahot ; on frotta les coutures de beurre de palmier, mêlé à la chaux vive, et les troqueurs s'embarquèrent pour le comptoir français.

Parmi les dangers que présentait à cette époque la navigation de la Sanaga, l'un des plus graves était la rencontre des hippopotames dont le fleuve était alors rempli.

Plus d'une fois leur choc avait coulé des barques solidement construites, et les nègres ne pouvaient guère entreprendre de navigation sur le fleuve dans leurs *almadies* sans courir le risque d'être charriés.

Or, cet accident devenait d'autant plus redoutable que les crocodiles couvraient pour ainsi dire la Sanaga.

On les voyait de tous côtés, flottants, sans mouvement, comme des troncs d'arbres ; mais, au

(1) Pirogue faite avec un arbre creusé.

moindre bruit dans les eaux, tous ces corps immobiles qui tachaient le fleuve semblaient revivre, et s'élançaient impétueusement vers leur proie.

La crainte de tous ces dangers avait obligé Etienne et Michel à ne naviguer que le jour.

La nuit venue, ils mouillaient au milieu du fleuve en se servant de deux pierres pour ancrer.

Du reste, leurs souffrances ne faisaient que s'accroître à mesure qu'ils approchaient du pays de traite annuellement visité par les Européens, et habitués à leurs marchandises.

Les vivres devenaient plus difficiles à obtenir en échange des boutons et des lambeaux de drap qui leur restaient encore : aussi chacun d'eux enviait-il plus que jamais la part accordée à l'autre.

Ils ne se parlaient plus, mais chaque jour leurs regards affamés se menaçaient plus clairement.

Tous deux semblaient attendre un prétexte de rupture ou de lutte, et tous deux l'eussent déjà trouvé s'ils n'en avaient également craint l'issue. La fatigue avait, en effet, brisé leur corps, et la force faisait défaut à leur haine.

Un matin, Etienne était demeuré endormi, selon sa coutume, au fond de la pirogue, tandis que Michel descendait à terre pour chercher quelques provisions ; mais la faim le réveilla plus tôt qu'il n'en avait l'habitude.

Il souleva lentement sa tête au niveau de la barque, puis de l'eau dans le fleuve et voulut la boire ;

son goût de musc le força à la rejeter. (A) Il se dressa alors, regarda si Michel ne revenait point, et l'aperçut sur le rivage à portée de voix de l'*almadie*.

Une négresse venait de lui remplir de lait sa calabasse qu'il vidait avec avidité.

— Misérable ! s'écria Etienne avec une imprécation de rage.

Michel se détourna et tressaillit à la vue de son cousin.

— Ah ! tu me croyais endormi, brigand ! reprit celui-ci en lui montrant le poing ; c'est donc ainsi que tu observes nos conventions ? Quand la faim me ronge les entrailles à moi, tu te gorges à mes dépens ! Que je sois à jamais damné si tu ne me paies cette scélératesse !

— C'est bon ! brillard, répliqua Lioriel brusquement. Approche toujours la barque.

— Au diable si je hale sur cette amare pour toi ! dit Etienne exaspéré. Passe le gué si tu veux !

— Alors, tu renonceras à déjeuner, dit Michel ; car je n'entrerais point dans l'eau pour te porter ces bananes.

— Et toi ! tu renonceras au diamant, répliqua Riou ; car si tu ne rentres pas tout de suite, je m'en vais seul.

(1) Ce goût provient de la présence des crocodiles et des hippopotames.

La cérémonie d'inauguration de la statue du maréchal Niel est irrévocablement fixée au dimanche 45 octobre prochain.

De grandes fêtes auront lieu à Muret, à l'occasion de cette inauguration solennelle, qui attirera un concours immense de personnes étrangères à la localité et beaucoup de personnages de distinction. La Commission d'exécution de la statue et une Commission prise au sein du conseil municipal sont chargées de présider à leur organisation.

Un décret, en date du 31 août dernier, a approuvé la délibération du conseil municipal et l'arrêté de M. le maire, en vertu desquels les allées de l'Esplanade, à l'extrémité desquelles la statue va être placée, porteront désormais le nom d'Allées Niel.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le correspondant de Berlin de la *Bohemia* de Prague, qui s'inspire ordinairement à des sources officielles, assure que le feld-maréchal de Manteuffel avait pour mission de déclarer au czar Alexandre que « l'empereur d'Allemagne désirait, il est vrai, le maintien de la paix avant tout, mais que cependant, dans toutes les circonstances, la Russie pouvait compter sur l'appui de l'Allemagne. »

La correspondance ajoute que, malgré son amour de la paix, le czar peut difficilement résister à la pression en faveur de la guerre. Depuis qu'on sait à la cour de Berlin que l'Autriche refuse absolument de faire part à demi avec la Russie et repousse toute idée d'annexion, le monde officiel commence à tenir des propos peu favorables à l'Autriche.

L'alliance avec l'Autriche a perdu beaucoup de sa valeur, cet Etat ayant prouvé qu'il manquait de confiance en lui-même, en n'osant pas cueillir le fruit qui s'offrait de lui-même. Le chancelier impérial, le prince Bismark, agit solidairement avec la Russie dans la question d'Orient, et ceux de ses représentants qui, à Berlin, doivent entretenir des rapports avec la diplomatie, s'abstiennent de se prononcer dans un sens ou dans l'autre, avant de savoir quelle est la pensée du prince Gortschakoff.

La Russie, ainsi appuyée, agira-t-elle ? C'est là une question qui doit être décidée dans une huitaine de jours : mais si elle rentre dans le fourreau son épée à demi-tirée, ce résultat pacifique ne sera certainement pas dû à la mission de M. de Manteuffel.

On mande de Douvres que M. Stott, l'aéronaute de cette ville, est parti pour l'Allemagne, dans le but de montrer au prince de Bismark sa machine aérienne. Avant de partir, il a refusé 2,000 livres sterling (50,600 francs) d'un gentleman qui voulait voir seulement la machine élevée un instant au-dessus du sol. M. Stott aurait déclaré

qu'il avait promis la primeur de son invention au prince de Bismark.

Nos lecteurs se rappellent que cette invention consiste en une machine volante, avec laquelle M. Stott avait annoncé qu'il ferait, par air, le trajet de Douvres à Calais et vice versa.

TURQUIE.

Des nouvelles qui ne tarderont pas à être précisées annoncent que les troupes turques, redifés et bachi-bouzoucks, se sont livrées à d'abominables excès en Arménie.

Le patriarche arménien de Constantinople a dû donner sa démission à la suite de ces nouveaux actes de barbarie.

L'Agence Mac-Lean a communiqué une série de dépêches dont voici le résumé :

« Sir Henry Elliot, en qualité de doyen des ambassadeurs étrangers, a présenté mercredi à la Sublime-Porte les propositions de paix acceptées par les puissances. »

« Les puissances ont envoyé un ultimatum au prince Milan, admettant les difficultés de la position, mais déclarant qu'il doit céder à la nécessité et ne pas permettre que l'œuvre de la paix soit compromise par les factions extrêmes. »

« Le couronnement du prince Milan comme roi de Serbie est attendu sous peu. »

« Les bruits que deux divisions autrichiennes ont reçu ordre de marcher en Serbie sont sans aucun fondement ; mais la ferme intention du cabinet autrichien est de s'opposer à la proclamation du prince Milan roi de Serbie. »

« Une lettre autographe du czar a été remise en mains propres à l'empereur François-Joseph par un aide de camp de l'empereur Alexandre. »

« Cette lettre exprime la conviction du czar que, sans des garanties sérieuses données par la Sublime-Porte, une paix durable est impossible dans les provinces slaves. »

Nouvelles militaires.

L'autorité militaire a profité des dernières grandes manœuvres pour renouveler des expériences avec les pigeons voyageurs.

C'est ainsi que des messagers provenant du pigeonnier du ministère de la guerre ont été amenés aux environs de Dreux, sur le théâtre de l'action des 3^e et 4^e corps d'armée.

L'expérience a parfaitement réussi : les pigeons, lâchés à intervalles réguliers, sont arrivés à Paris en moins d'une demi-heure. On pourrait donc avoir, d'une manière pour ainsi dire instantanée, des nouvelles de la lutte engagée.

Sur la proposition de M. le général de Ladmirault, la tenue du régiment des sapeurs-pompiers de Paris va être très-prochainement modifiée.

disparurent sous les eaux !

Saisi d'une sorte de vertige, il coupa l'amarrage qui retenait encore la pirogue, et se laissa emporter par le fleuve sans oser regarder derrière lui.

Quelques jours après, des gromettes (1) qui transportaient des vivres à Saint-Louis aperçurent une almadie descendant la Sanaga au gré du courant. Elle était montée par un seul homme qui leur fit signe de venir à son secours, et qu'ils trouvèrent épuisé par la faim et la maladie.

Ils le transportèrent mourant au fort. A sa vue, le vieux chirurgien s'écria :

— Etienne Riou ! et dans quel état !... Ah ! je l'avais prévu ! Mais qu'as-tu fait de ton cousin, malheureux !

— Mort ! murmura Riou.

Et il s'évanouit.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Nègres libres engagés au service de la Compagnie pour un salaire.

Les grandes Manœuvres en Touraine.

Tours, le 45 septembre.

Les grandes manœuvres d'automne habituent l'état-major aux déplacements, aux reconnaissances de terrain, aux transmissions rapides des ordres donnés, à l'exécution simultanée sur divers points des instructions parties du quartier général : elles ne valent pas sans doute les camps d'où sont sorties en Italie les voies romaines, et en France une partie de nos canaux et de nos ponts-et-chaussées ; mais elles tiennent en haleine le soldat, elles l'habituent à respecter l'hospitalité qu'on lui donne ; elles obligent l'intendance à fonctionner à point donné, avec précision et prévoyance, et, d'un autre côté, elles familiarisent l'habitant avec la traversée des villages par les troupes en marche, le concours à prêter pour le logement, l'assistance spontanée, patriotique, à donner à ceux qui, à l'heure du péril, les protègent contre l'envahisseur et les émeutiers.

C'est merveille, au reste, que de voir avec quelle cordialité sont reçus nos braves troupiers par les populations, car en France on naît désormais troupière, de vingt-huit jours... à cinq ans ! C'est à qui recevra toute cette belle jeunesse, toute cette génération qui vient à la rescousse, c'est à qui lui fera fête ! C'est que ce sont tous des enfants de France, et à celui qui passe l'on fait avec bonheur l'accueil que l'on espère à son tour pour le père, le fils, le frère, qui vient de vous quitter ! Ils paient leur dette à la mère commune, la terre-patrie.

Le département d'Indre-et-Loire, qui a en général de si beaux automnes, est tout en liesse en ce moment par suite des mouvements de troupes qui s'accomplissent de Veigné et de Montbazou jusqu'à Loches. Cinq à six mille hommes occupent le terrain, infanterie, artillerie, cavalerie, et le parcourant en tous sens ! Ce n'est pas encore la charrue, c'est la roue du canon qui creuse le sillon dans ces terres profondes, parfois si détremées : tel régiment vient d'Angers et gagne les postes qui lui sont assignés, non sans des étapes assez longues, on le voit.

Hier, le quartier général était à Reignac ; le général de division Fauvart-Bastoul, avec ses aide-de-camp et officier d'ordonnance MM. Audren de Kerdel et de la Roche-Aymon, était à la Guéritaude ; le général comte de Gramont au château de Creuzeau, sur la vallée de l'Indre.

La petite guerre avait eu lieu mercredi : appuyée par l'artillerie, l'infanterie avait emporté les hauteurs de Tafonneau, célèbre par ses chasses au renard ; comment, dans ce canton qui jadis mettait toutes ses terres en fossés, le canon a-t-il pu entrer et sortir des terres grasses de la vieille Jonchère, je ne sais ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a passé !

Hier, journée de repos et de bivouac : partout des tables, trois branches soutiennent la marmite en plein air ; c'est à se croire à quelque acte de l'*Etoile du Nord* ! On astiquait les fourniments, on faisait reluire les boutons de cuivre, on veillait aux harnachements tout en fumant sa bouffarde.

Pendant ce temps, au château de la Guéritaude, les officiers supérieurs, présidés par le général de Bastoul, grand officier de la Légion d'Honneur, tenaient conseil ; les officiers d'état-major allaient, venaient ; les cartes étaient déployées ; on interrogeait les gens du lieu sur les distances, la nature, la largeur des chemins, sur l'étape du lendemain jusqu'à Tauxigny, d'où l'on devait, le jour d'après, tourner et prendre position sur le ravin de Chanceau, entre Mauthelan et Loches.

A trois heures, la musique du 32^e régiment d'infanterie, attention aimable des généraux et particulièrement du comte de Gramont, grand connaisseur et dilettante, est venue se faire entendre sur les vertes pelouses de la Guéritaude, reverdiées à point pour la circonstance. Le programme était de choix et d'un goût parfait, de nature à bien faire valoir la musique instrumentale et à montrer le parti qu'on en peut tirer : la *Marche turque*, de Mozart, l'*Ouverture du Paludier du Bourg-de-Batz*, de Fevbre, une mosaïque sur le *Trouvère*, un pot-pourri sur la *Dame blanche* : Ah ! quel plaisir d'être soldat ! Un motif de danse havanaise, le *Cocoyer*,

de Borel, qui a été bissé, et *Une Nuit au mont des Moulins*, polka de Sécat ! On a beaucoup remarqué, dans ce concerto de 32 exécutants, excellentement dirigé, la combinaison des instruments, l'alliance de toutes les ressources des cuivres Sax avec les instruments de bois, les hautbois, les clarinettes et le basson : il y avait là tous les éléments, choisis un à un, d'une orchestration savamment combinée.

On a particulièrement distingué, comme solistes, un piston qui joue distingué, comme ou Arban, et un trombone assez exceptionnellement pour avoir été tout particulièrement félicité par les officiers généraux. On sait que c'est bien difficile de bien jouer et de jouer juste de cet instrument ! Un petit bonhomme, le petit... Chose, me disait bien tout bas qu'il manquait un instrument, le champion chinois ! Il n'y a plus de champion chinois ! voyez-vous cela ! Des révolutions là aussi !

Au milieu du concert, un mouvement s'est produit dans l'assistance venue de quatre et cinq lieues à la ronde. Il était motivé par l'arrivée inattendue du général en chef M. le général de division du Barail, qui nous avons vu ministre de la guerre. Le commandant en chef avait fait ses 16 kilomètres au moins, poussant une reconnaissance et voulant donner pour la reconnaissance-lendemain son dernier mot d'ordre aux généraux placés sous ses ordres.

Rien de plus charmant que ces jolis sites de Touraine, émaillés de beaux uniformes de cavaliers élégants, de chevaux rougeots, le frein ; c'est la vie, la couleur dans le paysage ! D'un côté, les tentes, la musique, les fusils au repos étincelant au soleil, les bours en pyramides, puis, sur un faîteau étendue, une jeune femme, à peine couronnée d'une maladie grave, faisant ainsi que son mari, avec une extrême bonne grâce, les honneurs de son chez elle, toute une société heureuse de cette animation inaccoutumée ; de l'autre, des prairies à perte de vue, en écharpe, traversées diagonalement par une rangée d'arbres séculaires qui faisaient descendre leurs grandes ombres sur les pâturages, et, çà et là, les durhams, les cotentines, les belles genisses de Paul Potter ou de Brascassat, le pinceau de Lormoy ! C'était, je vous jure, une halte militaire du plus ravissant effet. Sans doute, il manquait à cette scène un peintre, un photographe ! mais c'est déjà bien, quand, au milieu de ces consolants spectacles, il y a quelque part un œil encore ouvert du passé qui peut jeter avec quelque intime contentement un regard sur ce présent qui se lève comme une aurore nouvelle, sur cet avenir de renaissance certaine de la patrie. (Petit Moniteur.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous rappelons à nos lecteurs que ce soir (samedi) aura lieu au théâtre le concert de M^{lle} Louisa Cauville. Il promet d'être très-intéressant. Un artiste d'Angers justement renommé, M. Maurat, a promis son concours à sa jeune compatriote ; M^{me} de Becque tiendra le piano.

Un orage, qui a dû être violent loin de nous, a passé ce matin sur Saumur. Il y a eu plusieurs détonations assez vives accompagnées d'une pluie abondante. Le baromètre avait descendu, pendant la nuit dernière, de 757^{mm} à 745^{mm}.

D'après la loi du 40 août 1871 sur les conseils généraux, les conseillers généraux sont élus pour six années et remplacés par moitié tous les trois ans.

Des élections générales ont eu lieu en conséquence en octobre 1871, avant la session de 1871, qui avait été exceptionnellement retardée, et le remplacement d'une première moitié des conseillers élus a été fait en 1874.

C'est en 1877, c'est-à-dire l'année prochaine, avant la session du mois d'août, que doit avoir lieu le remplacement de la seconde moitié des conseillers élus en 1874.

Voici les noms des conseillers sortants de l'arrondissement de Saumur :

